Publication Internet 18/07/2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



D: 072-217201805-20240712-DEC_2024_06-AU



DÉCISION N° 2024-06 du 12 juillet 2024

Le Maire de Mamers,

En vertu de la délibération 2024/036 du Conseil Municipal en date du 15 mai 2024,

DECIDE d'appliquer une tarification pour le mini-golf, à compter du $1^{\rm er}$ septembre 2024, de la façon suivante :

Abroge et remplace la décision 2023-08

Mini-golf:

-10 ans avec au moins un accompagnateur payant

Gratuit

+10 ans

2,80 €

Fait et publié à Mamers, le 12 juillet 2024

Le Maire,

Frédéric BEAUCHER